

COMMUNE DE RECOLOGNE
PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 avril 2026

Le Conseil Municipal de la commune de Recologne s'est réuni le 24 avril 2026 dans la salle du conseil à 20 heures sur convocation du Maire, Daniel MEYER, en date 20 avril 2026 pour la session ordinaire du mois d'avril.

Étaient présents : Annie ROUSSELOT, Sylvana CHLOPINSKI, Daniel MEYER, Jean-Pierre BRUCKERT, Frédéric CHATELAIN, Magalie PIERRAT, Jérôme DEMOULIN, Gilberte COUCHON, Annick FRICOT, Mélanie MORALES, Franck VERIN, Clément DIETRICH, Anne MARTINEZ

Excusés : Morgan BREITNER, Louis-Victor GERDIL

Secrétaire de séance : Magalie PIERRAT

ORDRE DU JOUR

- 1) Certificats d'urbanisme - Déclarations préalables - Permis de construire
- 2) Proposition des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)
- 3) Bibliothèque municipale : Convention avec la médiathèque
- 4) Formations des bénévoles de la bibliothèque : remboursement des frais de déplacement et de repas
- 5) Renouvellement adhésion PEFC (certification de la gestion durable de la forêt communale)
- 6) Devis terrain de pétanque
- 7) Devis ONF
- 8) Questions diverses

CERTIFICATS D'URBANISME

- Me Jeannin, Rue du Noellot, parcelles AC 43, 44, 46, 47
- Me Bocquenet, 6 Grande Rue, parcelle AB 64
- Me Jeannin, 40 Grande Rue, parcelle AB 176

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- AVNI'BAT, 12 Rue Duretête, parcelle AB 126 pour des panneaux photovoltaïques
- EDF Solutions Solaires, 83 Grande Rue, parcelles AC 153 pour des panneaux photovoltaïques

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026 n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS : PROPOSITION DES DELEGUES

Le Conseil municipal doit proposer aux services fiscaux 24 personnes pour la commission des impôts directs. Dans cette liste, les services fiscaux choisiront 12 membres de la commission des impôts directs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal propose :

TITULAIRES :		SUPPLÉANTS	
LIME Corinne	COUCHON Gilberte	DEGAUGUE Dylan	CHATELAIN Frédéric
PIERRAT Magalie	FRICOT Annick	BOUCHER Lucien	CHLOPINSKI Sylvana
JOST François	MORALES Mélanie	BURKI Gilles	GERDIL Louis-Victor
DIETRICH Clément	VERIN Franck	BREITNER Morgan	MARTINEZ Anne
VOILLET Danielle	DEMOULIN Jérôme	DROMARD Angélique	TORRES Jacqueline
MIGEON Cécile	ROUSSELOT Annie	BRUCKERT Jean-Pierre	BOUDAUX Bertrand

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : CONVENTION AVEC LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

Le Maire rappelle que la bibliothèque de Recologne fonctionne grâce à l'engagement de bénévoles. Elle accueille le public une heure par semaine le samedi après-midi, et ouvre également ses portes chaque vendredi après-midi à destination des classes de l'école.

Le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de renouveler la convention liant la commune à la médiathèque départementale. Ce partenariat permet de maintenir plusieurs services essentiels : le prêt de documents et d'outils d'animation, la formation des bibliothécaires bénévoles, ainsi que l'accompagnement des projets sous forme de conseils et d'aides financières.

Les bénévoles ont exprimé leur souhait de voir ce partenariat se poursuivre. Toutefois, le renouvellement de la convention est soumis au respect de plusieurs critères minimaux :

- Ouverture au public minimum de 4h par semaine : il s'agit de l'ouverture hors accueils de classes
- Budget d'acquisition de documents minimum de 2€ par habitant : concerne tous types de documents (livres, abonnements revues, jeux...)
- Gestion en régie municipale, ou service affecté au BP (exclut donc une gestion associative de la bibliothèque)
- Inscription gratuite des moins de 18 ans et prêt gratuit
- Formation initiale de la MD suivie par les personnels bénévoles depuis moins de 10 ans

À ce titre, deux bénévoles se sont d'ores et déjà inscrites à une formation, et une communication sur les nouveaux horaires d'ouverture sera réalisée prochainement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de renouveler convention de partenariat avec la Médiathèque départementale, relative à la bibliothèque de Recologne pour la période 2025-2029.
- Autorise le maire à signer les documents nécessaires

FORMATIONS DES BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPAS

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la prise en charge des frais kilométriques et de repas des membres de la bibliothèque communale, sur la base de l'arrêté du 14 mars 2022, lorsque ceux-ci participent à des formations en lien avec leurs missions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder ce remboursement aux bénévoles concernés, sous condition que la formation ait été au préalable validé par Monsieur le Maire.

RENOUVELLEMENT ADHÉSION PEFC (CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT COMMUNALE)

Le maire rappelle que la commune adhère au réseau des communes forestières et à la démarche de certification de sa forêt au travers de PEFC Bourgogne Franche comté, afin de :

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes
- Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt
- Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives

Conformément aux statuts de PEFC Bourgogne Franche comté, il est nécessaire, au terme d'une période de cinq ans, de renouveler son adhésion. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de renouveler son adhésion à PEFC Bourgogne Franche Comté en :
 - Inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de cinq ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC Franche Comté.
 - Approuvant le cahier des charges du propriétaire forestier (charte d'adhésion) et de s'engager à respecter les clauses.
- **S'engage** à honorer les frais d'adhésion fixés par PEFC Bourgogne Franche Comté au travers de l'appel à cotisation du réseau des communes forestières.
- **Demande** à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre du renouvellement de son adhésion.
- **Autorise** le maire à signer tout document afférent.

TERRAIN DE PÉTANQUE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement d'un terrain de pétanque au parc du château et soumet à l'assemblée deux devis obtenus auprès d'entreprises locales :

- Entreprise LV Bâtiment : 11 022,55 € TTC
- Entreprise Benoît : 12 895,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise LV Bâtiment, dont l'offre s'élève à 11 022,55 € TTC.

DEVIS ONF

Monsieur le Maire rappelle que le budget forêt a affiché des résultats déficitaires au titre des exercices 2024 et 2025. Il soumet ensuite à l'assemblée le devis de l'Office National des Forêts (ONF) portant sur les travaux sylvicoles à conduire en 2026.

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas retenir ce devis en l'état et demande au garde forestier de revoir et de prioriser les travaux à réaliser, afin que le montant de la nouvelle proposition n'excède pas 22 000 €.

QUESTIONS DIVERSES :

- SCOT : Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique est en cours. Le dossier est actuellement consultable au secrétariat de mairie. Une permanence avec le commissaire-enquêteur est prévue le 6 mai 2026, en mairie, de 10 h à 12 h.
- L'affaissement de la dalle du logement n°3 de l'ancien presbytère a conduit la commune à saisir son assurance dommages-ouvrage. Après expertise, les travaux de réparation ont été définis et l'assurance propose une indemnisation de 153 210,25 €. Les conseillers souhaitent consulter des entreprises et obtenir des devis avant de se prononcer sur cette offre.
- Monsieur Meyer annonce l'arrivée de l'agent technique remplaçant à compter du lundi 24 avril.
- Une conseillère municipale signale la cessation d'activité du maraîcher sur le marché du vendredi. Les membres du conseil, regrettant cette situation, souhaitent engager des démarches afin de trouver un nouveau maraîcher.
- Un conseiller municipal propose d'organiser une opération de nettoyage citoyen dans le village. Cette proposition est accueillie favorablement par l'ensemble du conseil.
- Plusieurs plaintes ont été reçues en mairie concernant des chiens en divagation sur la voie publique. Monsieur le Maire indique avoir adressé des courriers aux propriétaires concernés et rappelle que la divagation d'animaux sur la voie publique est strictement interdite.
- Monsieur le Maire fait part de son souhait d'organiser une réunion publique ouverte à la population, au cours de laquelle les habitants pourront poser librement leurs questions.
- Le 1er adjoint rappelle qu'à l'occasion du renouvellement du conseil municipal, le garde forestier organise une visite de la forêt à destination de l'équipe municipale, le samedi 13 juin à 9h30.

Le Secrétaire de séance
Magalie PIERRAT

Le Maire
Daniel MEYER

La séance est levée à 22h30

